



N°V-2023-003
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
19/09/2023
Date d'affichage
19/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le Vingt-Cinq Septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick COLLET Maire.

Étaient présents : Mesdames Nathalie LETAUX, Anne-Sophie MARC, Sylvie CHENET, Chantal GILLET, Christine LEFORT

Messieurs Patrick COLLET, Patrick GAILLON, Didier LESUT, Serge ARINAL, Guy GILET, Martial CHERON, Michel CLIPET, Didier MARTIN, Rémy CAHN, Erwan JOUBAUD

Nombre de conseillers
en exercice
présents
votants

Absents excusés : Sylvie LAQUERRIERE, Estelle SIMON, Yann LE
19 COSSEC
15 Absent : Laurent JAMES
16 Pouvoir de : Sylvie LAQUERRIERE à Nathalie LETAUX

Formant la majorité des membres en exercice
Secrétaire de séance : Guy GILET

CREATION DE POSTE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu du départ de la secrétaire de mairie par voie de mutation et du recrutement d'un nouvel agent, il convient de modifier le tableau des emplois.

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE CRÉER** un emploi de Rédacteur à compter du 01 Septembre 2023
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois :

Tableau des emplois					
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire de mairie	Rédacteur A compter du 01 Septembre 2023	B	0	1	35/35ème

Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents de créer un poste de Rédacteur

Patrick COLLET
Maire d'Acquigny

